

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR JEUNESSE Saison 2026/2027

Les séjours, mini-camps, stages et Vac'Ados sont organisés par une équipe de professionnels. Vos retours, suggestions et autres propositions seront, pour nous, de précieux éléments pour nous permettre d'améliorer encore ces dispositifs existants, nos actions en faveur des loisirs et des vacances pour la jeunesse.

CONDITIONS COMMUNES :

1) Inscription - Tarifs - Règlement :

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier d'inscription papier ou dématérialisé (via l'espace famille) sera complet. Ce dossier est à refaire chaque début d'année scolaire. Il devra être accompagné de pièces complémentaires, notamment, pour un séjour à l'étranger (papier d'identité, autorisation de sortie du territoire et papier d'identité du parent signataire, carte européenne d'assurance maladie ou attestation d'assurance maladie...).

Dans le cadre d'activités nautiques se déroulant lors d'un stage, d'un séjour ou des Vac'Ados, un test anti-panique devra être fourni, lors de l'inscription.

Une adhésion à la MPT/CS est obligatoire pour participer à l'un ou l'autre de ces dispositifs, elle est valable 12 mois sur la période de l'année scolaire en cours, de septembre à août.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèques, carte bancaire, en espèces, en ANCV (chèques-vacances), des modalités de paiement sont possibles (échelonnement des règlements par chèques ou chèque de caution dans l'attente de règlements en espèces). Nos tarifs s'efforcent d'être les plus compétitifs possibles, cependant, vous pouvez bénéficier d'aides existantes : CAF, comités d'entreprise, services sociaux, mairies.

2) Annulation :

En cas de suppression ou d'annulation par la MPT/CS, nous vous informerons immédiatement. Dans la mesure du possible, une solution de rechange vous sera proposée, sinon la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

3) Soins Médicaux :

L'équipe d'animateurs de la MPT/CS doit être prévenue en cas de maladies ou situations particulières concernant l'enfant. Aucun médicament ne peut être donné à l'enfant sans présentation d'une ordonnance et fourniture des traitements à administrer.

Si l'enfant est amené à consulter un médecin en cabinet ou au service des urgences, durant le séjour, mini-camp, stage ou les activités Vac'Ados, dans ce cas, la MPT/CS fait l'avance des frais médicaux suivants : visite, soins courants, médicaments. A l'issue du séjour ou des Vac'Ados, les feuilles de soins de maladie seront restituées à l'enfant contre remboursement.

En cas de problèmes graves, les familles sont contactées directement dans les meilleurs délais.

4) Assurances :

La MPT/CS est assurée auprès de la MAIF sous le numéro de sociétaire : 1298119D ; en cas d'accident, l'enfant est couvert, y compris rapatriement sanitaire durant les séjours. Cependant, l'enfant devra être couvert par sa propre assurance dans le cadre de sa responsabilité civile sur les temps extrascolaires (attestation d'assurance à fournir).

Les objets et les effets personnels des participants ne sont pas couverts, de même que les tenues vestimentaires qui doivent être adaptées aux activités Vac'Ados ou aux activités pratiquées durant les séjours, mini-camps, stages.

5) Transport :

Pour les séjours, la date et les heures de départ et de retour vous seront indiquées avant le départ, pour les Vac'Ados, les heures de départ et de retour sont indiquées sur le programme.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant l'enfant au lieu de rendez-vous est obligatoire, sauf si vous l'autorisez à rentrer seul en le mentionnant dans la partie « autorisations » sur le dossier d'inscription papier ou dématérialisé.

Le transport est assuré, soit par nos soins en minibus ou, exceptionnellement, en voitures particulières ; soit en car par un transporteur privé. En ce qui concerne le car, le transport comprend l'aller et le retour en billet collectif forfaitaire. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un de ces voyages n'est pas effectué.

6) Sanction - Renvoi :

En cas d'inadaptation au séjour ou à la vie en groupe (violence, non-respect des règles de vie, de contrat, du règlement intérieur, transgression de la loi...), le jeune pourra être renvoyé chez lui ou ne plus être accepté sur les activités Vac'Ados.

Les parents seront personnellement prévenus.

Dans ce cas, tous les frais de rapatriement seront à la charge de la famille, aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

LES VAC'ADOS :

1) Inscription :

Après avoir complété et transmis les différents documents, via votre espace famille et notre validation, les réservations pourront s'effectuer, directement sur l'espace famille. Les réservations débutent 3 semaines avant les périodes de vacances pour se terminer 1 semaine avant cette même période, il en va de même pour les annulations.

La date d'inscription sera indiquée sur le programme des Vac'Ados diffusé 3 semaines avant les périodes de vacances.

2) Désistement :

Lorsque votre enfant doit annuler son inscription, en dehors de la période prévue (voir ci-dessus), la MPT/CS doit être prévenue. Pour raisons de maladie ou d'accident, elles devront être dûment justifiées sur présentation d'un certificat médical, sous 3 jours maximum et les activités annulées ne seront pas facturées. Pour tout autre motif, les activités resteront facturables. Dans ces 2 cas, l'adhésion reste due.

3) Règlement :

Les réservations Vac'Ados s'effectuant via l'espace famille, elles seront à régler sur facture, à l'issue de chaque période de vacances. Les factures apparaissent sur votre espace famille et sont à régler sous 15 jours, un mail vous en informe.

4) Transport :

Pour les communes partenaires du dispositif Vac'Ados, le passage aller et retour d'une navette en minibus ou d'un car, directement, dans ces communes est prévu pour transporter les enfants vers les lieux d'activités. Les points de rendez-vous « navette » sont les suivants : Pencran (Ty Jean-Louis), Plouédern (Eglise), St Urbain (Mairie), Trémaouézan (Eglise) et La Roche Maurice (Salle Roc'h Morvan). Pour Landerneau, le lieu de rendez-vous est à la MPT/CS.

- LES SÉJOURS, MINI-CAMPS, STAGES :

1) Inscription :

Les inscriptions concernant les séjours, mini-camps et stages ne sont pas dématérialisées, celles-ci s'effectuent auprès du service Accueil de la MPT/CS.

Si vous disposez d'un accès à l'espace famille, dans le cadre des Vac'Ados, l'actualisation des documents s'effectue directement via cet espace.

Si vous ne disposez pas de cet accès, une demande de dossier d'inscription papier est à effectuer auprès de l'Accueil de la MPT/CS.

Avant tout départ en séjour, un contrat sur les règles de vie durant ce séjour (voir § Sanction/Renvoi) sera signé par l'enfant, ses parents et l'animateur référent. Cette signature fera l'objet d'un rendez-vous avec l'animateur pour le premier départ de l'enfant.

2) Désistement :

Les conditions d'annulation sont les suivantes, en cas de désistement de la part de l'enfant :

- à partir du règlement de l'inscription : 30 % du montant total du séjour sera facturé,
- de 90 à 31 jours de la date du séjour : 50 % du montant total du séjour sera facturé,
- de 30 à 21 jours de la date du séjour : 70 % du montant total du séjour sera facturé,
- à moins de 21 jours de la date du séjour : 100 % du montant total du séjour sera facturé.
- seuls les désistements pour raisons médicales pourront faire l'objet d'un remboursement total du séjour à l'exception des frais d'adhésion qui sont non remboursables. Le motif devra être dûment justifié par un certificat médical, à fournir sous 3 jours maximum.
- tout séjour commencé est intégralement dû, quelles que soient les raisons évoquées par la famille, sauf pour raisons médicales dûment justifiées ou sur décision de l'équipe d'animation d'interrompre le séjour pour le bien-être de l'enfant.
- en cas d'inadaptation au séjour (violence, non-respect des règles de vie, du règlement intérieur), l'enfant pourra être renvoyé chez lui, dans ce cas, le séjour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

3) Prix et Prestations :

Les prix pratiqués sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de la constitution de nos séjours.

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : l'hébergement, les repas, l'encadrement et l'animation proposée, le matériel et le trajet aller-retour.

Le prix d'un séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.